

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens Service du développement territorial Bureau de l'aménagement durable

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Mise en demeure à l'encontre de la Société SARL Garage BARRERE

Commune deTARBES

LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES

VU le titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment ses articles L 514-1 et R 511-9 ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation daté du 30 juin 1992 autorisant la société SARL Garage BARRERE à exploiter sur le territoire de la commune de TARBES, un établissement de commerce et réparations automobiles avec stockage et récupération de véhicules automobiles d'occasion ou accidentés ;

VU les constats relevés par l'inspection des installations classées, lors de la visite d'inspection du 01 février 2011 sur site, faisant l'objet du rapport du 21 février 2011;

CONSIDERANT que des dispositions du paragraphe 1.4 des prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 juin 1992 susmentionné ne sont pas respectées; des liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol ne sont pas associés à une rétention ;

CONSIDERANT que des dispositions du paragraphe 2.1 des prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 juin 1992 susmentionné ne sont pas respectées; l'exploitant n'a pas établi une consigne définissant les précautions à prendre lors des manipulations, du stockage, de l'élimination et les procédés à mettre en œuvre ;

CONSIDERANT que des dispositions du paragraphe 3.8 des prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 juin 1992 susmentionné ne sont pas respectées; l'exploitant n'a pas établi une consigne définissant les précautions à prendre lors des manipulations, du stockage, de l'élimination et les procédés à mettre en œuvre ;

CONSIDERANT que sont par conséquent réunies les conditions d'application de l'article L514-1 du code de l'environnement qui dispose notamment ceci: « I. Indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, et lorsqu'un inspecteur des installations classées ou un expert désigné par le ministre chargé des installations classées a constaté l'inobservation des conditions imposées à l'exploitant d'une installation classée, le préfet met en demeure ce dernier de satisfaire à ces conditions dans un délai déterminé. »

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

ARTICLE 1er:

La société SARL Garage BARRERE, est mise en demeure, dans un délai de **3 mois** à compter de la notification du présent arrêté, de se conformer aux dispositions des paragraphe 1.4, 2.1 et 3.8 des prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 juin 1992 déjà visé.

등이 관계 아이지 때문



SETEMBRO OF THE SETEMBRO COMM.

SETEMBRO SETEMBRO SETEMBRO COMM.

THE SETEMBRO COMM.

What are the second conrection, the engine wife its real recefficients on the control of the

ariana ai mann neach, seile Nithean ai mann neach an an

edden og bennings

이렇지않는 불합이다. 1명, 이렇게 되지만 이렇지 않는 모다.

では、「我」とは、「Marker Marker M Marker Marker

tig tigang piggina anggapang nagataban di kika di kamana ana ana ana ana ana ang piggina. Anggapatan agingan ang manggapang ana ang ana 1989, man at titup di pagamana at ana 1986 na at tigang ana ang Anggapatan anggapang mangapan ang manggapan anggapan ang anggapan ang anggapan ang anggapan ang anggapan ang an

AND CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

AND TO THE REPORT OF THE PARTY OF THE PARTY

11.81.51

44 - 1

ARTICLE 2:

Si à l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er}, l'exploitant n'a pas obtempéré à la présente mise en demeure, il sera fait application des suites administratives prévues à l'article L. 514-1 du code de l'environnement.

ARTICLE 3:

L'exploitant dispose d'un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, pour la déférer, s'il le souhaite, au tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de TARBES, pendant une durée minimale d'un mois. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par le maire de la commune concernée.

ARTICLE 5:

Mme la Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Les inspecteurs des Installations Classées placés sous son autorité, M. le Maire de la commune de TARBES,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et dont copie sera adressée :

- pour notification, à :

- M. le Directeur de la SARL « Garage BARRERE » ;

pour information, :

- à Mme le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de TARBES;
- à Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique.

TARBES, le 28 février 2011

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Marie-Paule DEMIGUEL

8

i de l'action du défendant de l'Algebraité de l'Algebraité de la prédiction de la compansion de la figure de d Anterior de la compansion Alberta, a compansion de la compansion de

2 F 31 P

് പ്രത്യായ പ്രത്യായ പ്രത്യായ പ്രത്യായ വരുന്നു. വരുന്ന വരുന്നു വരുന്നു വരുന്നു വരുന്നു. വരുന്നു വരുന്നു വരുന്നു പ്രത്യായ പ്

schull Fran

and the second second second second in the second second second and the second second in the second second second The second s Associated second sec

such a state of the state of th

on nor ar bladd in the formula of the formula of the first interpretation of the formula of the

a Protesta de Caralles de la caración de la caración de la composição de la caración de la caración de la cara La destración de Caralles de la caración de la car

1 pg-eating-10

respondent i de la Sala de la mandra agranage é la la la Maria anua la la la la la Maria anua la la la la la m